



Le 18 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

FOYERS DE SOINS SPÉCIAUX

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

SOINS DE LONGUE DURÉE

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉCOLES

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

PREMIÈRES NATIONS

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

DÉNEIGEMENT

M. Austin

L'hon. M^{me} Green

M. Austin

L'hon. M^{me} Green

PETITS RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

[Original]

FOYERS DE SOINS SPÉCIAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, une situation s'est produite dans le nord de la province en ce qui a trait au projet pilote des foyers de soins privés. Aujourd'hui, le réseau anglais de Radio-Canada a dévoilé de la nouvelle information. Maintenant, les membres des familles sont en train de dévoiler de l'information.

Pour ma part, je me dois de poser la question au premier ministre. Il y a eu une situation où une personne est arrivée au foyer et elle a vu son père couché sur un lit, nu, et le service n'était pas offert à ce pensionnaire et où un employé arrive le matin pour travailler, à 6 h, et quelqu'un qui vit dans la résidence est couché sur le plancher parce que personne n'est venu lui offrir des services.

Monsieur le premier ministre, votre mère a 99 ans. Si c'était elle qui se retrouvait dans une situation semblable, que feriez-vous?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Les articles que j'ai lus sont vraiment très préoccupants puisqu'ils portent sur la santé des personnes âgées qui vivent dans les établissements de la province et sur les soins qui leur sont offerts. Je partage les préoccupations du député d'en face au sujet des soins que reçoivent les personnes âgées.

En outre, lorsqu'il est question de la protection des adultes, il faut suivre un processus. Si une plainte est portée, elle est examinée à l'échelle locale dans le cadre d'un processus et mène à une enquête au titre de la protection des adultes, laquelle a force de loi et permet d'établir si les allégations sont fondées. Je viens de prendre connaissance dans les médias ce matin des cas précis dont il est question. En ce qui concerne l'enquête, je suis certainement disposé à vérifier les allégations et à voir ce qui s'est passé. Or, en ce qui a trait au projet pilote...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre vient de prononcer des propos qui m'ont vraiment dérangé. Il a dit qu'il venait de prendre connaissance des deux situations en lisant les nouvelles ce matin, mais, la semaine dernière, le ministre a dit que toutes les plaintes faisaient l'objet d'une enquête. D'après le reportage, nous savons qu'une plainte a été portée et que les membres de la famille se sont fait dire que ni la situation ni les soins ne seraient mieux ailleurs. Pourquoi le ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

n'est-il pas cohérent? J'aurais honte de prendre la parole ici ce matin et de dire ce qu'il vient de dire. J'aurais honte. J'aurais honte, Monsieur le président.
(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, la situation est grave. J'aime ma mère, comme, je le sais, vous aimez la vôtre. Elle a 99 ans. Si elle se trouvait dans une situation semblable en raison de la décision d'un gouvernement — dans ce cas-ci, votre gouvernement — de réduire le niveau de services, que feriez-vous?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, vous savez, le député d'en face essaie de dramatiser une situation qui est très grave. Nous parlons des personnes les plus vulnérables de notre province, et il cherche à réaliser des gains politiques.

Ce que je veux dire ici, c'est que, si une plainte est portée, nous prenons cela très, très au sérieux au sein de notre ministère. Nous prenons la plainte au sérieux. Je la prends au sérieux. Bien des gens ici ont des parents ou des grands-parents qui vivent dans un foyer de soins. Vous savez, Monsieur le président, il s'agit d'un sujet qui est pour nous, de ce côté-ci, une très grande source de préoccupation. Encore une fois, lorsqu'il est question d'enquêtes précises, ce n'est pas moi qui les mène. Nous avons du personnel qui s'occupe des enquêtes, et il y a un processus complet qui cible exactement les affaires liées à la protection des adultes, lesquelles sont des questions très, très graves.

Le projet pilote sur lequel l'opposition jette le blâme a pris fin. Au départ, l'intention était d'améliorer les soins, et, si ce n'est pas le cas...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Nous ne jetons pas le blâme sur le projet pilote. Nous ne jetons pas le blâme sur les membres du personnel des foyers de soins spéciaux en question. Ils font de leur mieux. Nous jetons le blâme sur le gouvernement. Nous jetons le blâme sur le gouvernement et le premier ministre, car le gouvernement actuel a pris en 2019 la décision de réduire le niveau de soins pour les personnes les plus vulnérables vivant dans ces foyers de soins spéciaux. Voilà sur qui nous jetons le blâme ce matin, et le ministre doit prendre des mesures tout de suite — tout de suite — et mener une enquête complète. Demandez à la vérificatrice générale de la mener, ce que nous avons fait, et appuyez la tenue d'une enquête sur la décision en question.

S'occuper de la société ne se limite pas qu'à présenter un budget et des états financiers. Nous devons prendre soin de certaines personnes, mais, dans ce cas-ci, il semble



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

effectivement que le gouvernement actuel ne s'en est pas soucié. Lorsqu'une personne gît nue sur son lit et que personne ne prend soin d'elle, il y a un problème.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, le député d'en face cherche à réaliser des gains, tandis que je prends la situation au sérieux et un grand nombre d'entre nous avons des proches adultes ou des parents qui vivent dans un foyer de soins. Vous savez, sur une note personnelle, ma mère habite dans un foyer de soins. Voilà qui ne vise pas à rendre la situation personnelle, mais bien à la généraliser et à dire que, si quiconque a l'impression qu'un parent, un grand-parent, un frère ou une soeur ne reçoit pas des soins appropriés, cette personne doit déposer une plainte. Cette personne doit déposer une plainte officielle, et celle-ci fera l'objet d'une enquête.

Monsieur le président, les membres de notre personnel sont très fiers du travail qu'ils accomplissent, et nous savons qu'ils travaillent chaque jour en première ligne pour prendre soin de nos proches. Voilà pourquoi nous avons un processus en place. Voilà pourquoi nous disposons d'un processus, pour que, si quiconque estime qu'un être cher ne reçoit pas des soins appropriés, la situation fasse l'objet d'une enquête. La situation fera l'objet d'une enquête, et le tout suivra le processus et pourra devenir une affaire liée à la protection des adultes, ce qui est très, très grave.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : J'aimerais vraiment voir le premier ministre prendre la parole à ce sujet.

Vous savez, il ne s'agit pas du processus ici. La question n'a rien à voir avec le processus. C'est une question de bienveillance — de bienveillance envers les personnes âgées de notre province. Pensez à l'employée qui s'est présentée pour son quart de travail à 6 h. Elle est entrée dans une chambre et a trouvé un pensionnaire par terre, car ce pensionnaire est allé aux toilettes et est tombé, mais personne ne pouvait aller l'aider. Comment se sent cette employée? Elle se sent mal, car le gouvernement actuel a réduit le niveau de soins. Le gouvernement a réduit le nombre d'employés ou a permis que cela se produise, car le ratio employés-pensionnaires n'était même pas respecté. La situation n'a rien à voir avec le processus. La situation ne devrait pas faire l'objet d'une enquête, car le tout ne se serait pas produit si vous n'étiez pas allé de l'avant avec votre projet pilote. Auriez-vous l'obligeance de répondre à la question?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, je suis tout à fait disposé à répondre à la question. Voilà pourquoi il y a un processus à cet égard. Voilà pourquoi nous menons des enquêtes. Si quelqu'un se plaint que les soins ne sont pas appropriés, la personne doit alors déposer une plainte. Elle doit en informer le ministère. Encore une fois, si une personne n'est pas satisfaite d'une situation, elle doit envisager de porter plainte. Nous disposons de membres du personnel qui se rendent sur

Questions orales

place et examinent les plaintes et les dossiers en question. Ils les examinent, et, s'ils déterminent qu'une enquête au titre de la protection des adultes doit effectivement être ouverte, la situation est alors très grave. Voilà qui est très grave.

Encore une fois, si le député d'en face, qui a essayé de piger dans les poches de toutes les personnes âgées et de les saigner à blanc, veut se lever pour parler des soins que l'opposition a fournis... C'est la vérité. Le député d'en face a été ministre des Finances et c'est lui qui, pendant le mandat de l'ancien gouvernement, a ordonné à la ministre du Développement social de procéder ainsi.

Monsieur le président, je dis au député d'en face que, si une plainte est formulée, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous la prenons au sérieux. Le projet pilote a pris fin...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE LONGUE DURÉE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense que la question s'adresse au premier ministre. Il est ministre responsable des Affaires intergouvernementales. Le gouvernement fédéral et le premier ministre du Canada offrent plus d'argent pour établir des normes nationales en matière de soins de longue durée. Selon ce que nous avons appris, nous savons maintenant pourquoi le premier ministre de notre province a initialement refusé des fonds supplémentaires qui visaient à établir des normes nationales de soins pour les personnes âgées de la province. Nous savons maintenant que, si les normes ne sont pas acceptées ni relevées, les fonds ne seront pas versés au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre s'entêtera-t-il comme toujours et refusera-t-il les fonds fédéraux visant à améliorer le niveau de soins pour les personnes les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il y a eu beaucoup de discussions avec le gouvernement fédéral, mes collègues et le premier ministre du Canada au sujet des normes de soins, notamment en lien avec les éclosions qui ont été observées dans d'autres provinces du pays. Nous affichons un bilan exceptionnel au sujet de la qualité de notre personnel, des services et des organismes qui gèrent les foyers de soins et les établissements de soins pour adultes au Nouveau-Brunswick. Les pensionnaires ont manifestement été très bien soignés. Si l'on examine la situation à l'échelle du pays, il est facile de se livrer à une comparaison pour le démontrer.

Au cours des discussions portant sur les normes de soins, nous avons dit que les normes s'appliquaient différemment selon l'endroit. À quoi cela ressemblera-t-il? S'agit-il de dire que nous pouvons réellement travailler à l'amélioration des soins à domicile, étant donné que ceux-ci sont de compétence provinciale? Pouvons-nous permettre à plus de gens de rester chez eux? S'agit-il plutôt de supposer que le gouvernement fédéral dira simplement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de construire plus de bâtiments, car cela aboutira à de meilleurs soins? Monsieur le président, nous voulons des soins à domicile. Nous voulons que les gens se sentent bien chez eux le plus longtemps possible.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : J'espère que le premier ministre discutera avec le gouvernement fédéral en gardant l'esprit ouvert et qu'il ne cherchera pas à faire de la politiaillerie à l'égard d'éventuelles sommes additionnelles destinées au Nouveau-Brunswick pour rehausser le niveau des soins aux personnes âgées de la province. En tant que gens du Nouveau-Brunswick, nous sommes tous Canadiens. Il s'agit aussi de notre argent dont nous pourrions disposer au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre semble s'entêter quand il s'agit de traiter avec le gouvernement fédéral et d'obtenir des sommes additionnelles pour réaliser des investissements, dans le cas présent, pour les personnes âgées de notre province.

Monsieur le premier ministre, je sais que vous avez approuvé le projet pilote pour faire des économies sur le dos des personnes âgées et pour réduire le niveau de soins. Si vous avez toujours la même vision des choses, il sera difficile de rencontrer le gouvernement fédéral et d'accepter des sommes additionnelles pour rehausser le niveau de soins. Quelle attitude afficherez-vous pendant les discussions avec Ottawa?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce qui pose problème, c'est le fait que nous ayons à composer avec des défis qui exigent des solutions réelles et novatrices. Les défis qui se posent nous obligent à établir un modèle différent de gestion et de traitement des personnes âgées de la province, tout en leur donnant la possibilité de vivre chez elles le plus longtemps possible. Le tout vise à fournir une certaine mobilité en matière de services au moment et à l'endroit où ils sont nécessaires.

Le raisonnement que suit l'opposition vise toujours à prendre plus d'argent et à le dépenser simplement parce qu'il est disponible. J'ai eu maintes discussions avec le premier ministre du Canada et avec ses ministres au sujet de la souplesse dont nous pouvons disposer pour dépenser afin de réaliser les améliorations dont nous avons besoin dans la province. Ce que la pandémie a démontré jusqu'à présent, c'est que la qualité des soins et la capacité pour les personnes âgées de la province d'être soignées chez elles à l'heure actuelle sont exemplaires comparativement aux autres régions du pays. Par conséquent, investissons l'argent dans les secteurs où il aura véritablement un effet. Gardons les gens chez eux tant et aussi longtemps que nous pourrons et fournissons les services nécessaires à cette fin. Voici ce que j'aimerais avoir, la capacité et la souplesse...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je suis fatigué d'entendre le premier ministre essayer de dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons simplement dépenser de l'argent. Il faut investir de l'argent pour améliorer les soins offerts à nos personnes âgées. Ces personnes ont contribué toute leur vie — toute leur vie — à notre société et à notre économie et elles ont pris soin des membres de leur famille. La dernière chose qu'elles veulent, c'est un premier ministre qui ne s'occupe pas d'elles en n'investissant pas dans les soins dont elles ont besoin.

Oui, il y a des gens qui devraient rester chez eux le plus longtemps possible et recevoir des soins à domicile. Je suis d'accord. Toutefois, il y a une multitude de personnes qui doivent aller dans des établissements de soins de santé. Il y a des gens qui y sont déjà et qui ont besoin de plus de soins. Le premier ministre doit nous dire si c'est cela sa priorité ou si c'est de continuer à blâmer les autres.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, personne ne pointe les autres du doigt. Le seul raisonnement ou blâme qui est en cause ici vise l'inaction. Si les gens pensent que nous pouvons tout le temps faire la même chose et arriver à relever les défis démographiques qui se posent à notre province et à trouver les ressources — je veux parler des ressources humaines — nécessaires pour répondre aux besoins comme nous l'avons toujours fait, nous avons un gros problème.

Nous pouvons discuter de part et d'autre du fait de faire toujours la même chose et de s'attendre à ce que la qualité des soins soit assurée, mais nous ne fournirons pas la qualité des soins dont nous avons besoin et n'apporterons pas les améliorations dont nous avons besoin. Nous examinerons toutes les options permettant d'améliorer les normes des soins de santé et nous envisagerons de nouvelles méthodes novatrices afin d'obtenir de meilleurs résultats et de meilleures retombées pour les gens de notre province et afin qu'ils restent chez eux le plus longtemps possible. Dire que nous continuerons simplement à faire ce que nous faisons...

Je sais que nous interprétons de façon bien différente le mot « investir ». Pour le chef de l'opposition, « investir » consiste simplement à dépenser sans compter et à se croiser les doigts. Pour moi, « investir » consiste à affecter de l'argent et à obtenir des résultats qui améliorent la vie des gens, Monsieur le président.

ÉCOLES

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, l'annonce mercredi du ministre de l'Éducation concernant les dépenses au titre du budget de capital m'a laissé, comme bien



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'autres personnes, très perplexe. Encore une fois, le ministre prouve qu'il aime intervenir en ce qui concerne la liste des priorités relatives aux infrastructures scolaires. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, car la vérificatrice générale le dit aussi. Nous l'avons constaté encore une fois lors la dernière annonce. J'ai entendu de nombreux membres de CED, qui sont élus, dire que l'annonce les révoltait. Ils semblent penser que l'annonce privilégie les trois grandes villes du Sud et qu'il y a un manque flagrant de représentation de toute la province, surtout au sommet de la liste. Dans l'ensemble, nous constatons clairement que le ministre aime revoir la liste des priorités. Nous en avons encore été témoins lors de l'annonce de mercredi.

Le ministre aime revoir la liste encore et encore, et on ne peut s'empêcher de penser qu'il agit ainsi afin de privilégier certaines régions au détriment d'autres, en particulier les régions du sud de la province. J'aimerais entendre ce que le ministre a à dire à ce sujet. Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je souhaite un joyeux Noël au député.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous intéressons aux faits. Il est par ailleurs quelque peu étonnant d'entendre le député poser de telles questions, étant donné qu'il a fait partie d'un gouvernement qui s'est servi du même outil que notre gouvernement, sauf que nous avons fait les choses autrement. Nous avons rendu public le processus de l'AMQB. Nous avons communiqué les critères retenus pour la construction de nouvelles écoles ainsi que la liste des nouvelles écoles, ce que le gouvernement dont faisait partie le député a dissimulé à la population du Nouveau-Brunswick lorsqu'il était au pouvoir. La seule raison pour laquelle le député peut même répondre aux questions...

(Exclamations.)

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Il s'agit simplement de la vérité.

Le gouvernement actuel vient de préciser que, afin d'éviter aux collectivités de la province la déception dont les gens nous ont fait part quand l'ordre de priorité des projets sur la liste découlant de l'AMQB changeait pour des raisons tout à fait valables, au lieu de cacher les renseignements, le gouvernement les rendrait publics et retirerait cinq écoles de la liste pour les construire...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Je souhaite aussi un joyeux Noël au ministre.

Questions orales

[Original]

Les régions francophones de la province nous ont communiqué leur profonde — profonde — déception après l'annonce et la publication de cette nouvelle liste par le ministre. En apparence, elle favorise grandement un secteur plus qu'un autre. Cela est encore plus manifeste lorsque nous constatons que le ministre a reporté plusieurs projets depuis qu'il est à la tête de ce ministère, en particulier dans le secteur francophone.

Nous n'avons qu'à regarder les projets à mi-vie de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany, à Edmundston, et de la Polyvalente W.-Arthur-Losier, à Tracadie. Pire encore, ce ministre a fait arrêter en plein milieu des travaux le projet à mi-vie de la Polyvalente Louis-J.-Robichaud, à Shediac.

Comment peut-on justifier une volte-face si brutale concernant ces trois projets? Maintenant qu'il y a une nouvelle liste de priorités, les gens des régions touchées voient que cela va prendre plusieurs années avant que ces projets voient le jour. Étant donné que, dans certains cas, les travaux ont commencé, comment le ministre va-t-il remédier à cela et travailler avec les districts scolaires pour achever ces projets à mi-vie rapidement? Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Encore une fois, ce que nous avons accompli, ce que le gouvernement actuel a accompli, c'est de rendre publics la liste et le processus afin d'éviter de causer de la déception comme celle que nous avons observée dans les collectivités dont les écoles ont été déplacées en haut ou en bas de la liste de priorités. La liste est fondée sur des données probantes, et non sur des considérations politiques. Pendant des années, les spécialistes de l'autre côté se sont ingérés politiquement dans la construction des écoles. Ce que nous avons accompli...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Nous avons établi des critères précis de façon publique, et la liste, je le répète, est publique. Les critères sont publics. Ce que demande réellement le député, c'est de revenir à l'ingérence politique dans la construction des écoles. J'ai consacré beaucoup de temps et d'efforts au sein du ministère afin d'éliminer l'ingérence politique de sorte que je ne participe plus au choix de l'emplacement ni à l'appellation des écoles et que le processus soit complètement public et transparent. Je n'ai pas à m'en excuser. Oui, autrement dit, les gens dont l'école figure en haut de la liste sont contents, et ceux dont l'école est en bas ne le sont pas. Je vous invite à parler à votre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

collègue de Campbellton, qui est très content de l'emplacement de son école sur la liste de priorités, car le projet se concrétisera très bientôt.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Évidemment, d'après ce que je comprends de la réponse du ministre, il est acceptable d'aller à l'encontre du rapport de la vérificatrice générale. C'est justement ce que nous disons. Voici à peu près ce que le ministre dit : Je n'ai pas à m'excuser d'aller à l'encontre de la vérificatrice générale. Eh bien, si c'est ainsi qu'il veut agir, cela va de toute façon dans le sens du gouvernement actuel, et il faut s'y faire.

Nous savons aussi que le ministre a affirmé publiquement que les CED avaient... Il a dit que les CED avaient changé d'avis quant à leurs priorités en matière d'infrastructure, ce qui a compliqué la gestion du ministère en la matière. Eh bien, je peux vous dire que ce n'est pas le cas. Les CED n'ont pas changé de priorité. Ils me l'ont assuré. Ils ne changent pas d'avis à tort et à travers, comme le prétend le ministre. Le fait de faire les annonces, de dire que les cinq prochaines... Les priorités ne changeront pas malgré le fait que les CED ne cessent d'en changer. C'est inexact. Comment le ministre peut-il... Commencera-t-il à tenir compte des priorités des CED plutôt que des siennes? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, pour répondre au député, je suis convaincu que les renseignements fournis sont... Si j'ai de la difficulté à communiquer, laissez-moi réessayer.

Grâce au gouvernement actuel, les politiciens ne participent plus à l'attribution de projets d'école. Ils ne participent plus au classement des écoles qui doivent être construites au Nouveau-Brunswick. Si le député lisait le rapport de la vérificatrice générale, il constaterait que mon ministère a donné suite à plus de la moitié des recommandations énoncées dans le rapport avant même qu'il ne soit publié.

Quant à l'affirmation bizarre que les CED ne changent jamais leur liste de priorités, il y a un outil étonnant qui s'appelle Google. De nombreux parlementaires à la Chambre s'en servent. Je suggère au député de prendre son téléphone et de vérifier les renseignements qu'il a reçus avant de les communiquer à l'Assemblée législative, car cela ne rend pas service à la Chambre lorsque l'exactitude des renseignements mentionnés n'est pas assurée. Merci, Monsieur le président, et, encore une fois, joyeux Noël.



PREMIÈRES NATIONS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, bien franchement, j'ai été consterné d'apprendre que la ministre des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick avait demandé que le gouvernement fédéral retarde le dépôt à la Chambre des communes d'un projet de loi visant à donner à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* force de loi au Canada. Il s'agit d'une déclaration dont le Canada est signataire, une déclaration dans laquelle de nombreux dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont joué un rôle pendant sa rédaction et les discussions qui ont eu lieu à son sujet aux Nations Unies, à New York, au cours des années qui ont précédé son adoption.

Selon la lettre que la ministre a signée, le projet de loi pourrait miner la confiance des investisseurs et nuire à l'ensemble des collectivités, des secteurs industriels, des services et de la population canadienne. Il ne s'agit de rien de plus que de l'alarmisme, Monsieur le président, et cela contribue à nous diviser davantage, soit les personnes autochtones et non autochtones, dans le pays. La question est simple : La ministre avait-elle discuté en détail des préoccupations évoquées avec les dirigeants des Premières Nations au Nouveau-Brunswick avant d'apposer sa signature à la lettre?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie le député d'en face de la question. Monsieur le président, je prends la parole aujourd'hui pour dire ceci : Il s'agit d'une occasion pour le gouvernement de faire de l'introspection, ce qui constitue l'une des exigences selon les recommandations figurant dans la DNUDPA. Au lieu de faire de fausses promesses, nous devons réaliser un examen technique de conformité dans tous les ministères pour voir si nous pouvons effectivement mettre en oeuvre les dispositions contenues dans la DNUDPA, et c'est précisément ce que nous nous efforçons de faire. Nous cherchons à réaliser cet examen technique de conformité, et un compte rendu complet sera présenté lorsque l'examen sera terminé.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, hier, j'ai proposé que des délégations de représentants des Premières Nations mi'kmaq, wolastoqiyik et peskotomuhkati soient invitées en janvier à l'Assemblée législative à l'occasion d'une séance extraordinaire, laquelle serait convoquée expressément pour que des représentants puissent s'exprimer à propos de questions importantes dont, à leur avis, les parlementaires doivent prendre connaissance. En tant que parlementaires et législateurs, nous devons écouter, apprendre et comprendre afin de bâtir une vraie relation avec nos partenaires de traités. Le premier ministre acceptera-t-il de convoquer une séance extraordinaire de l'Assemblée législative pour que des délégations des trois Premières Nations du Nouveau-Brunswick puissent s'adresser à la Chambre des élus au sujet des questions qui constituent des priorités pour les personnes autochtones et leurs communautés?

Questions orales

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Je remercie encore une fois le député d'en face de la question. Monsieur le président, je dirais aujourd'hui que nous avons besoin d'aller encore plus loin. À mon avis, chaque parlementaire à la Chambre devrait effectivement suivre une formation en sensibilisation culturelle, et c'est une mesure à laquelle je travaillerai dans l'avenir. Tout le monde devra suivre cette formation. Merci.

DÉNEIGEMENT

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, la saison actuelle est exceptionnelle en ce qui a trait aux conditions météo. Des températures généralement douces nous ont permis de mieux profiter du plein air sans avoir à subir les conditions hivernales habituelles. Toutefois, ce n'est qu'une question de temps avant que la neige tombe et qu'il devienne difficile de se déplacer sur les routes. Ainsi, ma question s'adresse à la ministre des Transports et de l'Infrastructure. Peut-elle nous dire si le parc de chasse-neige est prêt pour la prochaine tempête et si nous disposons d'un nombre suffisant de conducteurs pour que nos routes demeurent dégagées dans les pires conditions hivernales?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est un peu effrayant ici lorsque nous devons descendre pour venir au microphone.

J'aimerais assurer au chef du parti que, oui, le MTI est prêt à intervenir en cas de tempêtes hivernales. En fait, nous avons commencé à nous préparer ce printemps, en recevant nos commandes, en préparant nos chasse-neige et en effectuant notre entretien. Nous engageons et formons continuellement des employés, notamment en matière de sécurité, et ils seront prêts à agir lorsque la première tempête frappera. Merci.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je me demande si la ministre pourrait apporter quelques précisions à cet égard. Je suis curieux de savoir combien de nos chasse-neige sont hors service. De plus, si l'achat d'équipement est envisagé, combien de chasse-neige seront achetés au titre de dépenses en capital pour la saison d'entretien hivernal? La ministre pourrait-elle apporter des précisions aux questions suivantes : avons-nous des chasse-neige qui sont hors service, combien de chasse-neige avons-nous, l'achat de nouveaux chasse-neige ou de nouvel équipement pour la saison d'entretien hivernal est-il prévu au titre des dépenses en capital?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous renouvelons et remplaçons constamment nos chasse-neige. Nous procédons actuellement à l'acquisition de nouveaux chasse-neige afin d'être prêts pour les tempêtes de l'année prochaine ; nous sommes donc très en avance. Je ne peux pas vous dire le nombre exact de chasse-neige qui se trouvent en ce moment au

Questions orales

garage pour que les travaux de maintenance soient effectués, mais je serais ravie de vous amener au centre d'entretien et de vous le faire visiter, de vous montrer les alentours ainsi que tous les camions, les chasse-neige et le travail que nous effectuons au centre d'entretien du MTI situé en haut de la colline.

[Original]

PETITS RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Le Nouveau-Brunswick est dans la position enviable d'être un joueur de premier plan dans une nouvelle industrie. La production de petits réacteurs nucléaires est une nouvelle technologie qui pourrait assurer une base d'énergie stable pour la province, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre. Elle crée des possibilités d'emplois bien rémunérés dans la production d'énergie et dans l'assemblage modulaire. Ce sont des emplois qui sont absolument critiques pour la croissance future de la province, surtout dans le Nord.

Il y a quelques semaines, le premier ministre s'est prononcé publiquement en disant qu'une entente de financement pour les deux projets provinciaux serait conclue d'ici la fin de l'année. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie peut-il confirmer que cet échéancier est encore atteignable?

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député de la question, et je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de discuter avec le porte-parole de l'opposition à l'égard de mon ministère. Je pense que c'est la deuxième fois que nous en avons l'occasion, et j'ai hâte d'avoir une discussion fructueuse sur la question et bien d'autres choses.

Nous ne sommes pas là pour faire des annonces pendant la période des questions, mais je tenais tout de même à parler de la collaboration qui sous-tend l'initiative en question. Qu'il s'agisse ou non du fruit d'une collaboration entre nous, le projet date d'avant le mandat du gouvernement actuel. Nous avons tendu la main aux gens de l'autre côté et nous collaborons très étroitement entre nous. Je suis très fier des bases sur lesquelles nous prenons appui. Les partenaires fédéraux et provinciaux travaillent très étroitement ensemble. Une collaboration s'est aussi nouée entre les promoteurs. À mon avis, nous n'avons pas souvent vu deux promoteurs travaillant dans la même industrie se concerter pour établir un protocole d'entente, collaborer et trouver des synergies qui nous font avancer. Le tout avance à plein régime, que ce soit par rapport aux promoteurs, au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial, qui reconnaît la nature transpartisane de la question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci de la réponse, Monsieur le ministre. Je ne m'attends pas à une annonce aujourd'hui, mais il reste encore quelques jours avant la fin de l'année.

Le premier ministre a déjà déclaré dans une entrevue — pendant la campagne électorale, rien de moins — qu'une entente avait été conclue avec le gouvernement fédéral. La déclaration faisait clairement mention de trois énoncés : les deux projets, soit ceux de Moltex et de ARC Nuclear, bénéficieraient d'un financement ; les compagnies obtiendraient les 70 millions de dollars qu'elles avaient demandés ; le gouvernement provincial participerait au financement. Récemment, le premier ministre a laissé entendre que l'un des projets ne pourrait peut-être pas satisfaire aux conditions du Fonds stratégique pour l'innovation du fédéral. Cela tient au fait qu'une compagnie est plus avancée en matière de recherche et développement et plus près de la commercialisation, ce qui est formidable pour la province puisque la mise en marché la rapproche de l'étape à franchir pour obtenir concrètement un rendement de l'investissement. Le ministre peut-il confirmer que les trois énoncés initiaux du premier ministre sont toujours d'actualité et que nous pouvons nous attendre à ce que les deux projets reçoivent le financement requis?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Je remercie beaucoup le député d'en face de la question. Comme le protocole d'entente entre ARC Nuclear, l'entreprise de service public et Moltex en fait foi, un groupe s'est constitué. Des travaux sont menés au sein des deux compagnies en vue de progresser vers l'examen de la conception du fournisseur avant l'autorisation. Nous avons franchi des étapes importantes en cours de route. Le gouvernement précédent a investi dans le domaine, et nous voyons déjà une rentabilité de l'investissement, même si nous n'en sommes qu'aux étapes de développement.

Les compagnies en question ont mis sur pied des bureaux et engagé des personnes hautement qualifiées du Nouveau-Brunswick. Les compagnies entendent poursuivre leurs activités et les étendre. À cela, il faut ajouter la collaboration renforcée que nous avons établie avec le gouvernement fédéral et la discussion portant sur les avancées en lien avec ladite technologie et l'émergence du Nouveau-Brunswick comme chef de file en la matière, non seulement à l'échelle provinciale et canadienne, mais aussi à l'échelle mondiale. Nos efforts à cet égard sont manifestes, et j'attends avec impatience d'en voir les résultats.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.